

PROTOCOLE EN CAS D'URGENCE au Lycée Flora Tristan

L'infirmière est présente : MARDI, VENDREDI

Si l'élève peut se déplacer :

- * Désignation par l'adulte responsable de la classe, d'un élève qui l'accompagnera jusqu'à l'infirmerie.
- * L'infirmière évalue la situation et voit si l'élève peut retourner ou non en classe. (Elle lui délivrera dans ce cas-là un billet de retour)



Si l'élève ne peut pas se déplacer :

- * Prévenir l'infirmière au poste 144 ou la faire prévenir par un élève de la classe. Lui préciser le nom, le prénom, la classe et l'endroit précis où se trouve l'élève souffrant. Lui donner quelques informations précises des circonstances de l'accident ou du malaise.
- * L'infirmière se rendra sur place avec le matériel nécessaire.

Dans tous les cas il est important de GARDER SON CALME, de donner l'alerte et de ne JAMAIS LAISSER LA VICTIME SEULE !!!

L'infirmière est absente : LUNDI MERCREDI et JEUDI

Si l'élève peut se déplacer :

- * En cas de jugement de soucis de santé : désignation par l'adulte responsable de la classe de l'élève de l'accompagnateur **qui guidera son camarade à la vie scolaire.**
- * La vie scolaire informe la direction en cas de soucis majeur.
- * La vie scolaire évalue la conduite à tenir (retour en classe ou pas. Si non : appel à la famille pour une prise en charge)



Si l'élève ne peut pas se déplacer :

- * Désignation par l'adulte responsable de la classe, de l'élève qui va se rendre à la vie scolaire pour alerter (qui précisera le nom, prénom, classe et description de l'état de l'élève souffrant et du lieu où il se trouve).
- * L'assistant(e) se rendra sur place en prévenant au préalable la CPE et/ou la direction de la situation (un personnel de direction jugera s'il l'accompagne ou pas)

EN CAS DE SOUCIS MAJEUR, LA DIRECTION OU LA CPE SE CHARGERONT D'APPELER LE **SAMU 15** SI BESOIN.

EN CAS D'URGENCE GRAVE ET SI LA SITUATION LE NECESSITE, QUICONQUE CONTACTERA LE **SAMU 15**

La direction :

L'infirmière :